

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024
L'Officiel n° 19
Du 12 Décembre 2023

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



Commission Départementale à l'Arbitrage

PROCES VERBAL N° 05 - Vendredi 24 novembre 2023 à 18h00

Vice-président : M. Thierry LESVIGNE

Présents : Mme Lucie PIQUEMAL

MM. Georges BARREAU - Maxime KERROUX - Georges LACOTE -
Christophe MARTINEZ - François PADJEN - Pascal PIQUEMAL

Visioconférence : M. Maxime GUICHOU -

Excusés : M. Éric JOLY - Grégory DEROUBAIX -

Absents : M.

Assiste : M. Maxime LOPEZ - Chargé Communication District.

La séance est ouverte par le Vice-président à 18h00.

Il remercie l'ensemble des membres présents ou en visioconférence, fait part des excuses reçues et propose d'examiner l'ordre du jour ci-après.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation P.V N° 4 du 20 octobre 2023
- ▶ Point sur les observations arbitres jeunes et seniors
- ▶ Point sur les designations arbitres jeunes et seniors
(Cas à aborder des joueurs-arbitres suite au courriel du Club de Ste-Eulalie Villesequelande)
- ▶ Manquements
- ▶ Communiqué pour les demandes d'arbitres officiels faites par les clubs (Briolet U13, Pieusse U14 ou en D4 seniors)
- ▶ Ajustement à faire sur carton blanc et la FMI suite au retour de monsieur Dorlencourt du Service Informatique
- ▶ Dossiers concernant : un arbitre demandant une année sabbatique. La formation tablette et accompagnement d'un nouvel arbitre senior
- ▶ Préparatifs stage de mi-saison et FIA
- ▶ UNAF - Candidature arbitre - Repas Noël Lavalette.
- ▶ Informations & Questions diverses.

APPROBATION P.V N° 4 DU 20 OCTOBRE 2023

Approbation à l'unanimité des membres présents de la C.D.A. du procès-verbal N° 4 du 20 octobre 2023.

POINT SUR LES :

Arbitres Jeunes

Un nombre important d'observations a déjà été réalisé. Plusieurs arbitres ont aussi été vus plusieurs fois dans le cadre de la grille conseil (accompagnement).

Le cas d'une arbitre féminine est évoqué. La CDA doit contacter l'observateur pour faire parvenir le contrôle à l'intéressée.

Arbitres Séniors

Suite au départ de M. Abdellah Azrour en Alsace un remaniement du groupe des observateurs a été mis en place, des nouveaux observateurs rejoignent le pôle M. Mathieu Corne pour les arbitres D1 et M. Nathan Ramdani pour les assistants.

La CDA les remercie pour leur implication et leur dévouement.

Une grande partie des arbitres ont été vus une fois et vont débiter avant la trêve les secondes observations.

POINT SUR LES :

DESIGNATIONS ARBITRES JEUNES ET ARBITRES SENIORS

DESIGNATIONS :

Arbitres Jeunes

Le pôle désignations jeunes essaie de désigner à 10 jours comme convenu malgré des difficultés liées à des indisponibilités tardives chez certains arbitres jeunes.

Des rappels quant au fonctionnement ont été faits à ce sujet ainsi que des sanctions pour le même motif.

Arbitres Séniors

Désignations des arbitres D1 D2 D3 D4 réalisées jusqu'au 10 décembre 2023.

Le responsable encourage les Officiels à continuer sur cette voie.

CAS DES JOUEURS ARBITRES

COURRIEL DU CLUB DE L'E.S.S.E.V. (ENTENTE SPORTIVE SAINTE EULALIE VILLESEQUELANDE)

Il a été signalé par le club ci-dessus nommé le cas d'un joueur arbitre ayant été désigné sur une rencontre dans la poule où son équipe évolue.

La CDA prend acte de ce courriel et sera vigilante sur les rencontres à venir où des arbitres pourraient être concernés par ce cas de figure qui reste toutefois marginal.

MANQUEMENTS

XXXXX - Jeune Arbitre District 2

Cet arbitre a appelé le « Chargé des Désignations Jeunes » le 10 novembre 2023 en expliquant qu'il était impossible pour lui de se rendre sur sa rencontre prévue le dimanche 12 novembre 2023 à 10h00.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide d'infliger à monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 20 novembre 2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 26 novembre 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'Annexe N° 1 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Aude de Football (SECRETARIAT@aude.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'Article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

XXXXX - Jeune Arbitre District 2

Cet arbitre a envoyé un courriel le 17 novembre 2023 au Vice-président de la CDA pour expliquer qu'il ne pourrait pas se rendre sur cette rencontre le samedi 18 novembre 2023 à 15h30, obligé qu'il était de suivre ses parents pour le week-end étant mineur.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide d'infliger à monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 27 novembre 2023 à 0 heures pour se terminer le dimanche 03 décembre 2023 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'Annexe N° 1 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Aude de Football (SECRETARIAT@aude.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'Article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

COMMUNIQUE EN LIEN AVEC LES DEMANDES D'ARBITRES OFFICIELS PAR LES CLUBS DU DISTRICT POUR L'ENSEMBLE DES CATEGORIES

Il a été constaté des demandes régulières d'arbitres sur des rencontres où il n'en était pas prévu.

Ces demandes de dernière minute pouvant porter sur des matches U13 ou D4 séniors devront à l'avenir être adressées à cda.audeu@gmail.com (copie à SECRETARIAT@aude.fff.fr), être motivées et adressées dans un délai de trois semaines.

A ces conditions, une réponse sera apportée au demandeur après évaluation.

En outre et conformément à l'Article 61 du Règlement Intérieur de la CDA la récusation d'un Officiel par un club ne pourra se faire que dans les conditions prévues dans ce même Article.

AJUSTEMENT CARTON BLANC ET F.M.I.

Un arbitre a soulevé la question de la saisie sur la F.M.I. d'une exclusion temporaire adressée à un dirigeant responsable.

Le retour du responsable informatique de la Ligue informant que ce cas n'est pas encore prévu sur le logiciel, la CDA recommande de faire apparaître cette exclusion dans les observations d'après match.

DOSSIERS :

DEMANDE D'UNE ANNEE SABBATIQUE PAR UN ARBITRE

EVOCATION ET DECISION POUR UN ARBITRE DEMANDANT UNE ANNEE SABBATIQUE.

Un arbitre du groupe D1 a sollicité la CDA le 16 octobre 2023 afin de pouvoir bénéficier d'une année sabbatique sur la saison en cours.

Une réponse sera adressée à l'intéressé l'informant de l'obligation de devoir se signaler pour une demande d'une année sabbatique impérativement avant la date du 31 août de la saison à venir.

L'arbitre n'ayant pas effectué cette démarche avant la date butoir et ayant transmis son dossier de renouvellement est donc considéré comme repris dans les effectifs de son groupe pour la saison en cours.

INFORMATION - FORMATION TABLETTE ET ACCOMPAGNEMENT POUR UN NOUVEL ARBITRE SENIOR

Nous enregistrons l'arrivée d'un nouvel arbitre sénior ayant validé sa F.I.A. en Haute Garonne.

Ce dernier accompagnera un arbitre confirmé sur une rencontre afin de se familiariser avec les tâches administratives avant d'être prochainement désigné.

PREPARATIFS : STAGE DE MI-SAISON ET STAGE F.I.A

STAGE DE MI-SAISON

Le stage obligatoire de mi-saison aura lieu à Bram le samedi 06 janvier 2024 de 08h00 à 12h30 à la salle Halles Claude Nougaro.

Une convocation sera adressée prochainement à l'ensemble du corps arbitral.

STAGE F.I.A.

Pour rappel le prochain stage de formation à l'arbitrage aura lieu les week-ends des 20-21 et 27-28 janvier 2024 à Laure Minervois.

Les inscriptions se font exclusivement sur le site de la Ligue de Football d'Occitanie rubrique « Formations » « Inscriptions » (Lien FIA Laure).

U. N. A. F. - CANDIDATURE ARBITRE – NOEL DES ENFANTS

Suite à une demande écrite adressée le 18 novembre 2023 à la CDA par M. ZAMO Jean-Pierre président de l'UNAF 11, la CDA considère que la candidature de M. TRE Bolou Julien remplit les conditions requises pour être le nouveau candidat de la Section Départementale à la seconde édition du Challenge Bernard SAULES.

Il est rappelé que le Noël des enfants aura lieu le 09 décembre 2023 au Petit Foyer de Lavalette.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

La prochaine CDA se tiendra le vendredi 12 janvier 2024 à 18h00 au District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le Vice-président M. Thierry Lesvigne remercie les membres présents pour la qualité des échanges et leur investissement au sein de la Commission et lève la séance à 20h00.

Le Secrétaire

BARREAU Georges

Le Vice-président

LESVIGNE Thierry

COMMISSION JEUNES

PV du 06/12/2023

Président : Mr Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr Alain DROUIN, Mr Patrice BOFFELI, Mr David CARASCO

CATEGORIE U₁₂/U₁₃

NIVEAU 1 POULE B

US LA PALME – FU NARBONNE : Forfait de La Palme. **Amende La Palme 26€ - 2é Forfait**

NIVEAU 2 POULE A

UF Lezignan – Saint Papoul : Forfait Saint Papoul **Amende 16€**

NIVEAU 2 POULE B

FC Quillan – FC Chalabre : Forfait Chalabre **Amende Chalabre 26€ 2é forfait**

NIVEAU 2 POULE C

Ent.SCNM/Gruissan 2 – US Minervois : Forfait SCNM/Gruissan **Amende 16€**

COUPE DE L'AUDE ET CHALLENGE PEYTAVY

Après que nous ayons enfin reçu les dates du championnat interdistrict U13, sur lequel nous allons caler notre 2é phase pour bénéficier des mêmes dates de libre, nous pouvons vous communiquer les dates des prochains tours de coupe.

- Les derniers 16é de finale du challenge se joueront **le 13/01/2024**
- Les 8é de finale du challenge et les ¼ de finale de la coupe de l'Aude se joueront **le 10/02/2024**
- Les ¼ de finale du challenge et les ½ finales de la coupe de l'Aude se joueront **le 02/03/2024**
- Les ½ finales challenge se joueront le **04/05/2024**

Les dates et lieux des finales vous seront communiqués très prochainement.

CATEGORIE U₁₅

NIVEAU 1

La rencontre **Ent.Gd.Malepere 1 – Ent Limoux/Cougaing 1** se jouera le **mercredi 20 décembre à 19h**

NIVEAU 2

- **Poule B** : Ent.Limoux/Cougaing – Saint Papoul : Forfait Saint Papoul Amende 39€
- **Poule A** : Ent. SCNM/Gruissan – US Minervois : 2é Forfait US Min. : Amende 49€

COUPE DE L'AUDE

- Le Match **FUN (U14T) – UF LEZIGNAN 2** se jouera le dimanche 7 janvier à 10h

CATEGORIE U17

NIVEAU 2

- **GOAL 2 – UFL du 02/12 Forfait UFL Amende 39€**

DIVERS

La commission rappelle aux éducateurs et dirigeants d'équipes qu'avant de signer la FMI ils sont tenus d'en contrôler les informations notées.

Nous recevons régulièrement des mails pour signaler un score erroné, des cartons oubliés ou mal attribués.

En contrôlant la FMI avant de la signer ces problèmes seraient évités.

Le Président

M. Jérôme Tisseur



COMITE DE DIRECTION

Lundi 20 novembre 2023, au siège du District de l'Aude à Carcassonne

Présidence : **Mr Pierre MICHEAU**, Président du District.

Rédacteur : **Franck VARILLES**, Secrétaire Général.

Membres Présents : **Mrs Pierre FABRE - Thierry LESVIGNE - Cédric LOPEZ - Franck VARILLES**,

Membres Présents en visio : **Mme Fabienne GINER**

Mrs Guillaume VALAT - Patrice BOFFELLI - David CARRASCO - Gilles DODEMAN - Nicolas BELLEGUEULE - Nicolas FROMENT, Alexandre BANDIERA, Sébastien VIVO.

Invité(e)s : **Mme Marie-Eve DUMONS-Mrs Bernard BARTHE – Jérôme TISSEUR.**

Membre absent excusé : **Mrs Henri MONTESPAN**

Membres absents non excusés :

Ouverture de la séance à 20h

ORDRE DU JOUR

- ✓ *Points du Président et sujets divers*
- ✓ *Devis*
- ✓ *Compte de résultat*
- ✓ *Mise à jour des membres de commissions*
- ✓ *Prise de parole de Damien Trastet*

Point du Président et sujets divers

- *Un prévisionnel des déplacements et des frais du Président est présenté et validé.*
- *Le Président demande au Directeur Administratif ou en est la situation de demande de rescrit social ? Cette demande auprès des URSSAF concerne le remboursement des charges sociales et patronales de l'indemnité du Président depuis juillet 2021. Le Directeur répond que la demande a été traité mais personne n'est encore en mesure d'apporter une réponse.*
- *Vu le coût exorbitant des devis pour l'achat ou la location des votes électroniques, et afin de faire l'économie de presque 2000€, le comité directeur refuse pour l'AG d'hiver d'utiliser ces systèmes de votes.*
- *Le Président demande au Directeur Administratif ou en est le dossier FAFA véhicule. Dossier déposé avant les vacances. Il évoque la validation du dossier par la LFO et le suivi du dossier.*

- *Situation de l'arbitre Nasser Khouchane. Le comité directeur décide de valider une aide financière suite à sa grave blessure et transfère le dossier à la Commission d'Entraide.*
- *Le CD accepte la demande de Myriam Bellabiod, présidente de la commission du foot animation, sans club cette saison et très investis pour le district, de financer sa formation U10/U13 sur le module de janvier.*
- *Validation de l'organisation du Festival Pitch U13 à Port La Nouvelle.*
- *Validation de la dérogation éclairage sur la saison en cours pour les clubs de futsal pour se mettre en conformité avec la commission des terrains et infrastructure sportives au sujet de l'homologation des éclairages des gymnases recevant des compétitions officielles de niveau district.*
- *Modification du texte « Amendes et frais divers ». Les compétitions U13 étant gérées par la commission jeune cette catégorie ne fait plus partie du foot animation. Par conséquent les amendes dues en cas de forfait sont alignées sur celles des compétitions féminines et jeunes. ([lien vers notre site](#))*

Devis

- *Les Devis pour l'achat de deux ordinateurs portables sont validés. Celui de la société MCI Diffusion est validé.*
- *Les Devis « Chaufferie » (Chaudière ou climatisation réversible) sont comparés. Ceux de la société Profylex sont validés.*

Compte de résultat

Damien TRASTET présente les documents comptables qui seront présentés lors de l'AG. Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 11 510.94 € avec quelques éléments à signaler : Sur la partie dépenses

- *Une augmentation de notre stock de 4 048.28 €*
- *L'intégration de la dotation fédérale de 7 500 € dans le compte achat de matériel et notée aussi en recettes*
- *Le choix de séparer les achats de boissons concernant la buvette lors des finales et les autres achats de boissons*
- *La participation de 2 500 € pour participer au financement d'actions de développement de l'arbitrage ligue*
- *L'augmentation des aides aux joueurs blessés (commission d'entraide)*
- *La baisse des frais de déplacements missions*
- *La baisse des frais de réception*
- *L'organisation d'une réunion ANPDF générant un budget exceptionnel sur l'exercice*
- *L'augmentation des charges de personnels due à l'augmentation du nombre de salariés sur l'exercice complet.*
Hausse en partie compensée par des aides.
- *Le compte charge sur exercice antérieur faisant apparaître une perte à la suite du désistement d'un sponsor.*
- *La provision de 3353.87 € pour perte club, compensée en partie par la récupération des cautions clubs.*

Sur la partie recettes :

- La baisse de la subvention ANS qui passe à 15 000 €
- L'intégration dans les comptes de l'aide matérielle de 7 500 € (FFF) sans influence sur le résultat.
- La baisse des recettes partenariats et mécénats et le choix de dissocier les deux recettes dans nos comptes.
- Le risque souligné pour certaines subvention obtenues alors que les actions prévues n'ont été réalisées qu'en partie.
- La vente du véhicule de fonction du CT PPF et l'achat d'un autre véhicule neuf.
- Le transfert de charge d'une facture de location de photocopieur pour une facture destinée à l'exercice suivant.

Dettes des clubs

Le CD prend connaissance des clubs en infractions financières pour la situation financière du mois d'Octobre et valide les sanctions.

Les clubs figurant dans la liste ci-dessous sont sanctionnés de la perte d'un point avec sursis :

- AS Carcassonne les îles pour son équipe évoluant en D3
- Lézignan ATLAS Pour son équipe évoluant en D3

Par ailleurs, les clubs suivants, encore en activité mais n'ayant pas d'équipe évoluant en compétition District restent redevables de leur dette :

- Armissan FC
- Carcassonne Futsal Agglo
- Narbonnais Sporting Futsal

Mise à jour des membres de commissions

Département Juridique :

Commission de Discipline et de l'Éthique Membre nouveau : MILLAGOU Laura

Commission d'Appel Membres nouveaux : ARNAUD Eric, FURET Morgane

Commission électorale Membres nouveaux : Martine Dors, Christian Varilles

Prise de parole de Damien Trastet Directeur

M. TRASTET ayant demandé à pouvoir s'expliquer devant le comité directeur sur les événements ayant précédé l'assemblée générale de juin dernier, le Président lui donne la parole. M. Trastet intervient alors librement et sans jamais être interrompu par aucun membre du comité directeur pour exposer les raisons qui l'ont amené à saisir la FFF qui a consécutivement effectué un audit et une demande auprès du procureur dans le cadre des dispositions de l'article 40 du code de procédure pénale. M. Trastet expose une série d'éléments dont il considère qu'ils justifieraient les accusations qu'il porte à l'encontre du Président. Consécutivement, aucun membre du comité directeur n'a souhaité intervenir.

Fin de la réunion Comité Directeur : 22h

Le Secrétaire Général

Franck VARILLES

Le Président du District

Pierre MICHEAU